

CRITERES D'ELIGIBILITE AU FODEP

1- Critères liés à l'entreprise :

Entreprise industrielle ou artisanale dont le total bilan est inférieur à **400 millions de dirhams**, quelque soit son statut juridique, et son emplacement.

2- Critères liés aux projets :

Projets en avals : Traitement des effluents liquides, gazeux ou des déchets solides

Projets intégrés : Economies de ressources (eau, énergie, etc.), changement de procédé, technologie propre

Temps de retour sur l'investissement > 2 ans.

Coût du projet :

≤ **15 millions** de Dh par projet individuel

≤ **30 millions** de Dh par projet collectif

Conformité aux projets de normes après mise en place du projet

3- Rubriques éligibles :

Etude de faisabilité du projet

Equipements de dépollution

Equipements de sécurité des travailleurs

Travaux de génie civil liés au projet

Acquisition de terrain nécessaire pour le projet

4- Modalité de financement :

Ressources	Projet Aval	Projet Intégré
Auto financement	20% au minimum	20% au minimum
Crédit	20 % minimum et 40 % maximum	20 % minimum et 60 % maximum
Don	40%	20%

- Conditions du crédit : une durée de 2 ans au minimum et suivant le taux du marché des crédits d'investissement à moyen et/ou long termes.

- Sûretés : Fixées en fonction du risque encouru.